

La préparation reste le meilleur allié de la prévoyance professionnelle pour l'entrepreneur

BCGE. Avec le postulat que la prévoyance est votre allié, l'expert de la banque propose aux entrepreneurs réunis hier à la CCIG d'activer certains leviers pour en tirer profit.

ELSA FLORET

En partenariat avec **la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)**, la Banque Cantonale de Genève (BCGE) a organisé hier un petit-déjeuner suivi d'une conférence. Albert Gallegos, responsable conseil patrimonial et prévoyance de la BCGE, a partagé son expertise et éclairé les chefs d'entreprises et les indépendants, présents hier à **la CCIG**, sur la prévoyance professionnelle.

Comment faire fructifier ses avoirs?

La prévoyance est devenue aujourd'hui un élément-clé de la gestion de patrimoine. En effet, à salaire équivalent, il existe des écarts considérables de rente entre retraités. La condition pour une situation confortable est d'anticiper et d'analyser les potentielles sources de revenu: l'AVS, la caisse de pension, la prévoyance individuelle, la fortune accumulée ou un éventuel héritage.

Après le message de bienvenue de Raoul Monnay, responsable Entreprises Suisse de la BCGE et **Frédérique Reeb-Landry, di-**



ALBERT GALLEGOS. «Le système de prévoyance suisse est bien classé dans les rankings internationaux.»

rectrice générale de la CCIG; Albert Gallegos a débuté sa présentation par une simple question que tout entrepreneur doit se poser: quel est mon besoin en revenu? Il a cité un exemple d'un chef d'entreprise, qui n'avait pas préparé sa retraite, mais qui a décidé de la prendre du jour au lendemain. Qu'elle ne fut sa déception de constater que sa rente annuelle n'allait atteindre que 57.000 francs pour un salaire ac-

tuel de 220.000 francs avec bonus.

Le risk management appliqué à la prévoyance

Les trois risques sont: l'invalidité, le décès et la longévité. A 65 ans, un homme vit en moyenne encore 19 ans et une femme 23 ans. Les possibilités pour les entrepreneurs sont, soit d'éviter les risques, de les réduire, d'assurer soi-même ses risques ou alors de les transfé-

rer. Le risque accident, par exemple, ne coûtent pas cher à assurer (seuls 20% des invalides le sont par accident) et le salaire assuré par l'assurance accident est plafonné à 148.2000 francs (92% de la population gagne moins que cette somme en Suisse).

Le système de prévoyance suisse est bien classé dans les rankings internationaux. Le dernier rapport Mercer place la Suisse en 8ème position. «Le système suisse est très bien car diversifié. Mais l'âge de la retraite en Suisse (65 ans pour les hommes et 64 pour les femmes) pénalise le système si on compare aux pays nordiques où l'âge de la retraite est déjà fixé à 67 ans. La Suisse serait numéro un dans ce cas», estime Albert Gallegos. La rente maximale du premier pilier (AVS/AI/PC) est fixée à 28.200 francs, pour un salaire annuel de 84.600 francs, cotisé entre 21 ans et 65 ans (hommes) et 64 ans (femmes), selon un système de répartition. En Suisse, le salaire moyen s'élève à 65.000 francs. Si certaines années de cotisation sont absentes, alors il n'y a aucun moyen de les rattraper et une pénalité de 2.27% par année de moins de rentes à vie s'applique.

La prévoyance professionnelle obligatoire, selon un système de capitalisation permet le maintien du niveau de vie antérieur, avec le deuxième pilier (LPP). Le salaire de référence est toujours de 84.600 francs. Il est possible d'assurer la totalité du salaire mais plafonné toutefois à 800.000 francs. Et entre la rente AVS et celle de la LPP on ne peut pas dépasser 85% de son salaire.

«Le compte épargne est vu ici comme un véhicule de placement. On peut l'utiliser comme outil d'optimisation fiscale. Selon le Tribunal fédéral, les Helvètes ont le droit d'optimiser leur fiscalité en ayant recours à des véhicules autorisés par la loi», explique Albert Gallegos.

Le troisième pilier de prévoyance individuelle, soit liée (3a) ou libre (3b), complète le système social en Suisse.

Taux marginal d'imposition

Albert Gallegos conseille aux entrepreneurs de non seulement connaître leur taux moyen d'imposition (TM) progressif - qui est à Genève un des plus élevés de Suisse -, mais aussi leur taux marginal d'imposition (TMI), qui dépend de la situation, de la com-

mune et du Canton et qui permet d'exercer des leviers, afin d'optimiser la fiscalité globale. A Genève, 25% des foyers ne paient pas d'impôt, selon Albert Gallegos, qui ajoute que c'est le Canton qui taxe le plus la fortune, avec un taux plafonné à 1%.

Quelques pistes d'optimisation

Le régime matrimonial n'a aucune incidence sur l'AVS ou la LPP, sauf si l'achat s'est réalisé à l'aide de biens propres.

«LE COMPTE ÉPARGNE PEUT ÊTRE UTILISÉ COMME OUTIL D'OPTIMISATION FISCALE. LES SUISSES ONT LE DROIT VIA DES VÉHICULES AUTORISÉS PAR LA LOI.»

Le rachat de parts LPP permet une épargne défiscalisée, à condition de ne pas racheter en une seule fois. Si une caisse est bien gérée, le rendement peut atteindre 3,5% par an. Celle de la BCGE procure du 4,9% par an, selon Albert Gallegos, responsable conseil patrimonial et prévoyance de la BCGE. ■